



CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNE DE BLASSAC

SÉANCE 05/01

DU VENDREDI 12 JUIN 2026

à

20 h30.

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Procurations : 01

Votants : 11

NOM ET PRENOM	OUI	NON	PROCURATION A
AUDIGIER Gérard		X	GRELLIER Florence
BISCARRAT Émilie	X		
CONDET Sophie	X		
DEPRIESTER Olivier	X		
GRELLIER Florence	X		
LACROIX-GILLES Paul	X		
LANGLADE Michel	X		
MERCIER Alexandre	X		
MOKHTARI Fatma	X		
RENAULT Adèle	X		
TILLIARD Laurence	X		

Le quorum est respecté, l'assemblée peut valablement délibérer

Date de convocation : 15 juin 2026

Secrétaire de séance : Monsieur MERCIER Alexandre

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL - ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Début de la séance 20h40

Monsieur Filâtre, président de la délégation spéciale, fait l'appel et note la procuration de Monsieur Gérard Audigier faite à Madame Florence Grellier.

Monsieur Filâtre, qui préside ce début de séance, tient à rendre hommage à Monsieur Didier Hansmetzger, ancien maire. Il remercie également le village pour l'accueil fait à la délégation provisoire et il souhaite les meilleurs vœux de réussite pour le village de Blassac.

Monsieur Filâtre nomme Monsieur Olivier Depriester, doyen, président de séance et Monsieur Alexandre Mercier, conseiller municipal le plus jeune, secrétaire de séance.

Monsieur Filâtre quitte l'assemblée ainsi constituée suite à nos remerciements les plus chaleureux.

1/ Élection du maire

Chaque membre élu du conseil se dirige vers une table cachée par une armoire pour noter manuscritement le nom et mettre sous enveloppe.

Monsieur Olivier Depriester président de séance supervise le vote.

2 assesseurs sont nommés : Messieurs Michel Langlade et Paul Lacroix-Gilles.

Résultat du dépouillement : 9 votes pour Madame Florence Grellier et 2 votes blancs

Florence Grellier est élue Maire et prend la présidence de la séance.

2/ Détermination du nombre d'adjoints

Madame Florence Grellier souhaite associer et déléguer dans de bonnes conditions les fonctions de maire et donc demande la mise en place de 3 adjoints.

VOTE : 9 pour, 1 abstention (Madame Fatma Mokhtari), 1 contre (Monsieur Paul Lacroix-Gilles)

3/ Élection de trois adjoints

Madame la Maire propose une liste paritaire pour l'élection des adjoints :

- 1^{ère} adjointe Sophie Condet
- 2^{ème} adjoint Olivier Depriester
- 3^{ème} adjointe Laurence Tilliard

Chaque membre élu du conseil se dirige vers une table cachée par une armoire pour mettre sous enveloppe son choix ; Des papiers avec la liste sont disponibles ainsi que des papiers blancs. Madame Florence Grellier supervise le vote.

2 assesseurs sont nommées : Mesdames Fatma Mokhtari et Adèle Renault.

Résultat du dépouillement : 9 votes pour la liste proposée et 2 votes blancs

Sont élus

- 1^{ère} adjointe Sophie Condet
- 2^{ème} adjoint Olivier Depriester
- 3^{ème} adjointe Laurence Tillard

4/ Lecture de la charte de l'élue local.e

Madame la Maire fait lecture de la charte de l'élue local. Un exemplaire est remis à chacun des membres présents.

Un exemplaire est contre signé par chaque élu pour conservation en Mairie.

5/ Indemnités de fonctions au maire et aux adjoints

Madame la Maire explique que son souhait d'avoir 3 adjoints ne doit pas impacter le budget de la commune et propose donc que le budget des indemnités de fonctions corresponde à l'équivalent du maire avec 2 adjoints :

- pour les fonctions de maire, le montant brut de 750 € par mois soit 65 % du taux d'indice maximum de 28.10 %
- pour les fonctions de chaque adjoint, le montant brut de 350 € par mois soit 78 % du taux d'indice maximum de 10.89 %

Le vote des indemnités est approuvé à l'unanimité.

6/ Questions Diverses

Un prochain conseil municipal est validé pour le 23 juin à 20 H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

Signatures :

secrétaire de séance,

A. Mercier



maire,

F. Greppier

